

Annexe 13 – Exemple de procédure définie écrite sur les comportements indésirables

Introduction

Élevés en confinement, les porcs ont beaucoup moins d'occasions de fouiller sol et de mâchouiller. Il arrive que ces comportements naturels soient dirigés vers leurs congénères dont ils mordillent la queue, les oreilles et les flancs. Ces comportements peuvent avoir plusieurs causes : l'espace alloué insuffisant, les variations de température, les courants d'air, le manque d'eau ou de nourriture et certaines carences nutritionnelles (le sel, par ex.). La succion du nombril chez les porcelets sevrés serait également attribuable à un manque de stimulation extérieure et serait plus fréquente chez les porcelets sevrés précocement ou chez les porcelets qui ont un faible poids au moment du sevrage.

Pratiques

Les comportements indésirables associés aux morsures (queue, oreilles, flancs) ne devraient pas être observés chez plus de 1 % des porcs. Les animaux qui subissent des blessures en raison de ces comportements doivent recevoir les traitements appropriés.

Les bâtiments doivent être aménagés de manière à atténuer ces comportements. Les installations seront inspectées et entretenues à cette fin, au moins une fois par année et plus souvent, au besoin. Si ces comportements sont très fréquents, prendre les mesures qui s'imposent pour éliminer la cause du problème. L'incidence de succion du nombril doit être inférieure à 1 %.

Procédure

1) Morsure de la queue

Prévention

- Les porcelets doivent avoir la queue coupée dans les 5 jours suivant leur naissance.
- L'espace alloué aux porcelets doit être adéquat.
- L'environnement physique doit comporter le moins possible de sources de stress (température ambiante, absence de courants d'air, accès facile à l'eau et à la nourriture).
- L'alimentation doit être équilibrée.
- Enrichir l'environnement des porcs pour leur permettre de satisfaire leurs besoins de fouiller et de mordiller en ajoutant des chaînes ou d'autres objets qui pendent du plafond ou en changeant les jouets (pneus) d'enclos tous les jours.

Traitement

- Les porcs concernés doivent être protégés; les préposés doivent donc mettre à l'écart le porc qui mordille ou celui qui est victime dans un autre enclos, si possible. Traiter les porcs blessés avec un antimicrobien.
- Euthanasier rapidement sans cruauté les cas graves, c'est-à-dire les porcs très gravement atteints ou blessés soudainement, ceux dont le traitement est de toute évidence inefficace ou les porcs ayant atteint le poids d'abattage qui viennent d'être blessés et ne peuvent être gardés.
- Mesures à prendre pour isoler les porcs atteints dans un autre enclos, lorsque les cas sont trop fréquents :
 - i) les animaux atteints doivent recevoir rapidement les traitements appropriés et les enclos doivent être modifiés sans tarder (ajouter du sel pour adoucir l'eau, d'autres jouets ou chaînes, etc.). Il peut être utile de mettre à l'écart les animaux plus légers afin de réduire la densité de peuplement dans l'enclos. Le déplacement des porcs blessés dans des salles où logent de plus jeunes porcs peut être envisagé après consultation auprès du vétérinaire responsable du programme de santé du troupeau.
 - ii) Établir et évaluer toutes les causes possibles (physiques, climatiques, environnementales, nutritionnelles) afin de corriger le problème.
- Dans le cas de problèmes chroniques ou récurrents, revoir l'aménagement de base de la porcherie, l'environnement et l'alimentation afin d'établir s'il est nécessaire d'apporter des changements en profondeur et à plus long terme.

2) Succion du nombril

Prévention

- Sevrer les porcelets lorsqu'ils sont plus lourds et plus âgés.
- Formuler des directives pour qu'il y ait moins de porcelets de faible poids au sevrage.
- Faciliter l'accès à des aliments frais et de qualité et faire en sorte que les pouponnières soient chauffées et exemptes de courants d'air.

Traitement

- Enrichir l'environnement des pouponnières (jouets, chaînes, etc.).
- Prévoir plus d'espace pour les trémies et diversifier la présentation de la nourriture (c.-à-d. humecter les aliments avec de l'eau ou des électrolytes) pour les enclos où logent des porcelets de faible poids au sevrage et les enclos où le problème commence à se manifester.
- Mettre le porcelet qui manifeste ce comportement à l'écart et s'il faiblit en raison de l'isolement, l'euthanasier afin qu'il ne blesse plus ses compagnons.

Surveillance

- Les préposés à l'élevage doivent surveiller les porcelets tous les jours et intervenir au besoin (auprès des porcelets ou en informant le responsable du bien-être animal).

- Le vétérinaire responsable du programme de santé du troupeau et le gérant de ferme prennent note de ces incidents et les évaluent une fois par mois. La situation dans la porcherie fera également l'objet de vérifications par le comité sur le bien-être animal.